

CHAMPIONNATS DE L'OUEST INTERCLUBS MAITRES

Date : **dimanche 28 janvier 2018**

Bassin : **25 m x 25 m**

Lieu : **CHOLET**

Engagements extranat du mardi 16 janvier au mardi 23 janvier 2018

Droit d'engagement : 100 € par équipe

à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 200€.

Date	Dimanche 28 janvier	Dimanche 28 janvier
Ouverture des portes	8 h 30	14 h 00
Début des épreuves	9 h 45	15 h 15
Epreuves	10 X 50 NL	100 NL
	400 NL	50 BRASSE
	100 PAPILLON	100 DOS
	50 DOS	50 PAPILLON
	100 BRASSE	200 4N
	50 NL	4 X 50 4N

PHASE DE QUALIFICATION

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

MODE DE QUALIFICATION

Les 60 équipes de l'interrégion (à l'exception des équipes qualifiées en nationale) seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 61ème à la 80ème place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 60 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le mercredi 13 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 15 décembre 2017.

REGLEMENT SPECIFIQUE

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). Le relais 4 x 50 4N est composé obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes.

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

CLASSEMENT

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

■ Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

■ Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

RECOMPENSES : Les trois premières équipes au classement général seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle.

JURY

Chaque club ayant deux équipes est tenu de fournir un officiel par réunion

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion